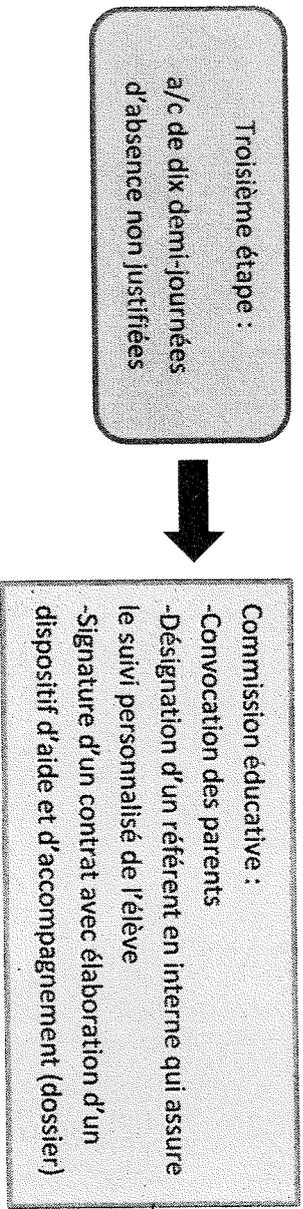


Mise en place systématique d'une commission éducative (cf art R511-19 du code de l'Education)
 -Rappel à la loi
 -évaluation pluridisciplinaire (Médecin/Infirmière/COP/AS)
 -Bilan COP si nécessaire
 -Signature/Engagement des parents

Transmission du dossier d'Absentéisme (fiche) à la DSDEN-DIVEL
 (A toute transmission doit précéder une commission éducative)
 Lettre d'avertissement éventuelle



Transmission du dossier d'Absentéisme à la DSDEN-DIVEL
 Lettre d'avertissement de la famille et proposition d'aide éventuelle
 Convocation possible de la famille et proposition d'aide



Transmission du dossier d'Absentéisme (fiche) à la DSDEN-DIVEL
 -Rappel à la loi
 -proposition d'aide
 -Evaluation du risque de danger par le Service Social en Faveur des Elèves
 -Transmission ou non d'un rapport social à la conseillère technique
 -Saisine éventuelle du procureur de la République